

The logo for GAIA, featuring the word "GAIA" in a stylized, white, serif font with horizontal lines above and below the letters. The background of the entire page is a photograph of several chickens in a dark, confined space, likely a broiler house. The chickens are mostly white and yellow, with some showing signs of stress or discomfort. A vertical light fixture is visible in the upper right corner.

**GAIA**

Voice of the Voiceless

# LE PRIX RÉEL DE VOTRE FILET DE POULET

**MARS 2018**

**RAPPORT D'UNE ENQUÊTE RÉALISÉE  
ENTRE OCTOBRE ET DÉCEMBRE 2017**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. PRESENTATION DE L'ENQUETE ET PRINCIPALES OBSERVATIONS</b>	<b>3</b>
<b>2. APERÇU D'UNE VIE COURTE ET TRAGIQUE</b>	<b>3</b>
<b>3. CONTEXTE BELGE ET INTERNATIONAL</b>	<b>5</b>
<b>3.1. L'élevage, l'abattage et la consommation</b>	<b>5</b>
3.1.1. Statistiques précises d'abattage	5
3.1.2. Différences géographiques	6
<b>3.2. Législation</b>	<b>6</b>
3.2.1. Textes de loi contraignants	7
3.2.2. Recommandations officielles	8
<b>4. LES PROBLEMES MAJEURS DE BIEN-ETRE</b>	<b>9</b>
<b>4.1. La croissance rapide et ses conséquences</b>	<b>9</b>
4.1.1. Problèmes locomoteurs	11
4.1.2. Problèmes internes	13
<b>4.2. La surpopulation et problèmes connexes</b>	<b>13</b>
<b>4.3. La mortalité</b>	<b>16</b>
<b>5. BELPLUME</b>	<b>18</b>
<b>6. LES DEMANDES DE GAIA</b>	<b>18</b>
6.1. La grande distribution et l'horeca	19
6.2. Le consommateur	22
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>24</b>

# 1. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE ET PRINCIPALES OBSERVATIONS

Entre octobre et décembre 2017, GAIA a filmé les conditions de détention des poulets dits « de chair » dans 6 élevages belges. Les élevages visités sont situés dans les provinces d'Anvers et de Flandre-Occidentale.

Réalisée sur une durée étalée, l'enquête couvre la quasi totalité de la vie des poulets dans les hangars : lorsqu'ils sont âgés de 3-4 jours jusqu'à leurs derniers moments avant le ramassage pour l'abattage, autour de 40 jours de vie.

Dans chacun des élevages visités, des cas de souffrance animale grave ont été constatés. Ils sont détaillés dans les différentes parties de ce rapport. Il est à noter que les élevages n'ont pas été choisis parce qu'ils posaient un problème spécifique de bien-être animal. Il s'agit d'établissements standard, dont la seule particularité était de présenter un accès à nos enquêteurs.

Approximativement, les hangars contenaient chacun plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux. A aucun moment les poulets n'ont accès à l'extérieur.

**Concrètement, nos enquêteurs ont observé ce qui suit : poulets à croissance rapide ; forte surpopulation ; boiteries, malformations des pattes et incapacité à se déplacer normalement (entraînant l'impossibilité d'accéder aux points d'eau et de nourriture) ; déplumage ; ampoules et brûlures au bréchet ; dermatites et infections aux pattes ; brûlures au jarret liées à un contact prolongé avec le sol humide, couvert de déjections (ammoniac corrosif) ; difficultés respiratoires ; animaux agonisant ou morts (probablement en raison de l'ascite) ; absence de soin apporté aux animaux blessés...**

## 2. APERÇU D'UNE VIE COURTE ET TRAGIQUE

En élevage intensif, la vie d'un poulet ne dépasse pas 5 à 6 semaines. Pendant ces quelques dizaines de jours, ces poussins ne connaissent pas grand chose d'autre que de la souffrance. Voici un aperçu de la vie courte et tragique d'un poulet en Belgique, semaine par semaine :

**Semaines 1-2-3** : Dans les hangars gigantesques, les fortes densités (50 000 poulets par élevage en moyenne) ne sont pas encore visibles : à ce stade, les poussins ont de la place pour se mouvoir. Ils reçoivent également une alimentation spécifique, pour maximiser leur poids au moment de l'abattage. La place vient graduellement à manquer : on compte environ 15-17 poulets par mètre carré (voire même 23 ou plus sous certaines conditions). Trois-quarts des oiseaux connaissent des problèmes locomoteurs. Un animal sur trois se déplace

avec difficulté et souffre de douleurs chroniques aux pattes et aux articulations. En conséquence, les poulets restent de plus en plus immobiles. En position couchée, leur corps reste de plus en plus en contact avec la paille humide, souillée d'excréments. Beaucoup souffrent d'ascite, une maladie causée par l'accumulation de liquide dans l'abdomen (elle touche chaque année entre un million et 15 millions de poulets). Ce gonflement fait également pression sur les organes, rendant la respiration difficile. En outre, près d'un poulet sur deux (soit 150 millions par an) présente une dyschondroplasie tibiale, soit une malformation du cartilage des pattes.

**Semaines 4-5-6** : Les pattes, le cœur et les poumons ne parviennent pas à suivre la croissance accélérée du reste du corps. La douleur chronique s'intensifie à hauteur des pattes et des articulations, et les boiteries s'aggravent. Les organes locomoteurs ne supportent plus le poids du corps. Une partie des animaux succombent suite à des troubles cardiaques, intestinaux et respiratoires. Certains poulets tombent morts, victimes de ce qu'on appelle le « syndrome de mort subite ». Ils grossissent jusqu'à succomber, littéralement. D'autres étouffent à cause de l'ascite, qui finit par empêcher la respiration. La souffrance des poulets atteint son paroxysme. Dans les hangars, les oiseaux disposent chacun d'une surface inférieure à celle d'une feuille A4. Ils ne peuvent se déplacer qu'avec de grandes difficultés pour se nourrir et s'abreuver. Beaucoup d'entre eux ne parviennent plus à se redresser. Ils sont bloqués en position de grand écart. Au quarantième jour, un quart des oiseaux (soit 75 millions d'animaux par an) se déplace très mal, et 3,3 % (soit près d'un million chaque année) plus du tout. En raison des troubles locomoteurs et des très fortes densités, les poulets se traînent dans les excréments de leurs congénères. L'ammoniac qui s'en dégage a un effet corrosif sur la peau des animaux. Ils souffrent d'ampoules au bréchet (6,5 % d'entre eux, soit 19 500 000 animaux par an), de brûlures au bréchet (jusqu'à 20 %, soit 60 millions par an), de dermatites aux pattes (8 %, soit 24 millions par an) et de brûlures au jarret (39 millions).

Si nous n'avons pas filmé le transport des poulets vers l'abattoir, la description qui suit reflète néanmoins la dure réalité.

**Ultime étape** : Les poulets qui ont survécu jusqu'à l'âge prévu d'abattage doivent encore subir la violence du transport vers l'abattoir. Ils sont saisis avec brutalité, puis jetés et comprimés dans des caisses de transport. La violence de l'opération est telle qu'elle provoque souvent de fractures des pattes ou des ailes, et des saignements. Au moment du déchargement de ces caisses, 9 millions de poulets voient une partie de leurs pattes arrachées. Environ 850 000 poulets ne survivent pas au transport vers l'abattoir (à l'échelle européenne, il s'agit de 18 à 35 millions de poulets par an). Les animaux qui survivent sont épuisés, souvent blessés, et dans un état de stress intense.

A l'abattoir, les animaux sont pendus par les pattes, la tête à l'envers, à l'aide de crochets métalliques. Ils sont ensuite étourdis par un bain électrifié, dans lequel leur tête passe. Certains poulets sont encore conscients lorsque la lame automatique leur tranche la gorge. Dans les abattoirs modernes, de 8000 à 10 000 poulets sont mis à mort en une heure. Cela correspond à 170 têtes par minute.

### **3. CONTEXTE BELGE ET INTERNATIONAL**

#### **3.1. L'ÉLEVAGE, L'ABATTAGE ET LA CONSOMMATION**

**Chaque année en Belgique, quelque 300 millions de poulets sont élevés et abattus pour la consommation.** A eux-seuls, les poulets représentent 96 % de tous les animaux élevés dans notre pays. L'élevage intensif en bâtiment est prédominant, tant en Wallonie qu'en Flandre.

En 2014, la consommation moyenne de viande de volaille s'élevait 15,9 kg par habitant et par an. Cette consommation évolue assez peu (- 0,9 kg entre 2005 et 2014). La viande de volaille est, de loin, celle dont la consommation moyenne diminue le moins.<sup>1</sup>

Le prix d'un poulet entier issu d'un élevage standard tourne autour de 2 à 4 € par kg. Il monte jusque 8 à 9€ par kg pour un poulet élevé dans une structure biologique. Le filet de poulet coûte autour de 6 à 10 par kg lorsqu'il est issu d'élevages standard, et jusque 22 par kg pour un filet de poulet bio.

##### **3.1.1. STATISTIQUES PRÉCISES D'ABATTAGE**

Belgique (chiffres de 2017) (Source : Direction générale Statistique) :

Flandre et Bruxelles : 252 771 689 poulets

Wallonie : 47 729 970 poulets

Total : 300 501 659 poulets

Union européenne (chiffres de 2014) (Source : Eurostat) :

7 002 647 000 poulets

Monde (Source : Statistica.com) :

89 548 000 000 kg de viande de poulet

= 44 774 000 000 poulets (moyenne de 2 kg par poulet)

---

<sup>1</sup> Collège des producteurs, 2016

### 3.1.2. DIFFÉRENCES GÉOGRAPHIQUES

#### Flandre

En 2013, **87 % de la production belge de viande de poulet se trouvait en Flandre.**<sup>2</sup>

En 2015 la Flandre comptait 511 élevages de plus de 100 poulets. En moyenne, un élevage compte 50 850 animaux.<sup>3</sup> En 2013, ce taux moyen n'était que de 37 500 poulets.<sup>4</sup> Le secteur connaît donc une intensification toujours croissante. Certains élevages peuvent atteindre plus de 100 000 animaux.

En 2013, **l'élevage biologique ne représentait que 0,1 % des poulets élevés en Flandre.**<sup>5</sup>

Le poids économique de l'élevage avicole en Flandre se concentre surtout dans plusieurs communes au nord d'Anvers et au centre de la Flandre-Occidentale.<sup>6</sup>

#### Wallonie

En 2016, la Wallonie comptait 271 élevages professionnels. Parmi eux, en 2013, 80 étaient des élevages biologiques, et 20 en qualité différenciée. **Seuls 6 % des poulets wallons étaient élevés selon la norme biologique.**<sup>7</sup> Le nombre moyen de poulets par élevage en Wallonie s'élève à 16 916 animaux.<sup>8</sup>

### 3.2. LÉGISLATION

Il est important de remarquer que les conditions d'élevage que notre enquête permet de documenter, respectent globalement les normes établies par le législateur belge et européen. **Il est donc aujourd'hui parfaitement légal d'élever des animaux sélectionnés génétiquement pour grossir vite, et de les enfermer dans des hangars à très fortes densités.** Les autorités ont même conscience de la souffrance animale provoquée directement par ces conditions d'élevage : les taux moyens d'animaux malades, déformés et morts sont connus et se calculent à l'avance. Remarquons néanmoins que certaines des maigres dispositions légales ne sont même pas respectées dans les élevages, du moins dans ceux que nous avons visités.

---

<sup>2</sup> Bergen D., 2015

<sup>3</sup> Vilt, 2018

<sup>4</sup> Bergen D., 2015

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Vilt, 2018

<sup>7</sup> Bergen D., 2015

<sup>8</sup> Statbel et Cellule d'informations viandes, 2018

### 3.2.1. TEXTES DE LOI CONTRAIGNANTS

En matière d'élevage de poulets en Belgique, trois textes de loi contraignants s'appliquent surtout : a) la Directive 98/58/CE du Conseil concernant la protection des animaux dans les élevages, b) la Directive 2007/43/CE fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande et c) l'Arrêté royal du 13 juin 2010 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.

a) Directive 98/58/CE du Conseil concernant la protection des animaux dans les élevages. Au regard de plusieurs observations détaillées ci-après, **les élevages visités enfrenaient certaines dispositions de la Directive** :

- *Art. 3. Les États membres prennent les dispositions pour que les propriétaires ou détenteurs prennent toutes les mesures appropriées en vue de garantir le bien-être de leurs animaux et afin d'assurer que lesdits animaux ne subissent aucune douleur, souffrance ou dommage inutile.*
- *Annexe, pt. 4. Tout animal qui paraît malade ou blessé doit être convenablement soigné sans délais et, au cas où un animal ne réagirait pas aux soins, un vétérinaire doit être consulté dès que possible. Si nécessaire, les animaux malades ou blessés sont isolés dans un local approprié garni, le cas échéant, de litière sèche et confortable.*
- *Annexe, pt. 10. La circulation de l'air, les taux de poussière, la température, l'humidité relative de l'air et les concentrations de gaz doivent être maintenus dans des limites qui ne nuisent pas aux animaux.*
- *Annexe, pt. 21. Aucun animal ne doit être gardé dans un élevage si l'on ne peut raisonnablement escompter, sur la base de son génotype ou de son phénotype, qu'il puisse y être gardé sans effets néfastes sur sa santé ou son bien-être.*

b) Directive 2007/43/CE fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande  
et

c) Arrêté royal du 13 juin 2010 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande

L'Arrêté royal est essentiellement une transposition dans la loi belge de la Directive de 2007.

Ils prévoient notamment tous les deux la densité maximale. La limite légale est fixée à :

- 33 kg/m<sup>2</sup> (+- 15 poulets / m<sup>2</sup>).

Deux dérogations sont cependant prévues :

- Jusqu'à 39 kg/m<sup>2</sup> si l'éleveur respecte des conditions supplémentaires (tenue et mise à disposition de documentation sur les systèmes de ventilation, de chauffage, d'alimentation...).
- Jusqu'à 42 kg/m<sup>2</sup> si l'éleveur respecte toutes certaines conditions supplémentaires (la mortalité cumulée ne dépasse pas un certain seuil pour sept lots consécutifs...).

Dans la pratique, **pratiquement tous les poulets sont détenus dans des élevages qui font usage de ces dérogations.**

Nous notons principalement **deux dispositions de l'AR qui ne sont pas respectées dans les élevages**, compte tenu de nos observations :

- *Annexe 1, pt. 3. Tous les poulets ont accès en permanence à une litière sèche et friable en surface.*
- *Annexe 1, pt. 9. Les poulets qui sont gravement blessés ou présentent des signes visibles de troubles de la santé, notamment ceux qui se déplacent avec difficulté, souffrent d'ascite ou de malformations graves, et qui sont susceptibles de souffrir, reçoivent un traitement adapté ou sont immédiatement mis à mort. Un vétérinaire est contacté chaque fois que c'est nécessaire.*

### **3.2.2. RECOMMANDATIONS OFFICIELLES**

Étrangement, les exigences de l'Union européenne sont largement plus permissives que les recommandations scientifiques européennes officielles. Deux exemples :

Commission européenne, 2000, The Welfare of Chickens Kept for Meat Production (Broilers) – Rapport du Comité scientifique sur la santé et le bien-être animal adopté le 21 mars 2000 :

- *Les études sur les troubles du comportement et les problèmes aux pattes indiquent clairement que la densité de peuplement ne devrait pas dépasser 25 kg/m<sup>2</sup> [= 11 à 12 animaux].*

Conseil de l'Europe, 1995, Recommandation concernant les poules domestiques (Gallus gallus) adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages lors de sa 30e réunion le 28 novembre 1995 [valable aussi pour les poulets de chair] :

- *L'espace alloué aux oiseaux devrait être calculé en fonction de leurs exigences à l'égard de l'environnement, leur âge, leur sexe, leur poids vivant, leur santé et leurs besoins de réaliser certains comportements, en prenant en compte la taille du groupe.*
- *La densité de peuplement doit être telle qu'elle ne conduise pas à l'apparition de troubles comportementaux ou autres, ou à des blessures.*
- *La dimension ou la densité du groupe ne devrait pas être trop grande et un grand groupe ne doit pas être constitué à moins que l'on ne soit raisonnablement certain que l'éleveur puisse préserver le bien-être des oiseaux.*
- *La densité de peuplement doit être telle que tout au long de la période d'élevage :*
  - *tous les oiseaux puissent facilement atteindre la nourriture et l'eau ;*
  - *les oiseaux puissent prendre de l'exercice et réaliser un ensemble normal de comportements (par exemple, se baigner dans la poussière et battre des ailes) ;*
  - *tout oiseau puisse, s'il le souhaite, se déplacer d'une zone très peuplée vers un espace plus libre ;*
- *les oiseaux dont le génotype a été modifié à des fins de production ne doivent pas être élevés dans les conditions d'élevage commerciales sauf si des études scientifiques sur le bien-être des animaux ont démontré que l'élevage dans de telles conditions ne porte pas atteinte à leur santé ou leur bien être.*

## **4. LES PROBLÈMES MAJEURS DE BIEN-ÊTRE**

### **4.1. LA CROISSANCE RAPIDE ET SES CONSÉQUENCES**

Au cours des 60 dernières années, la vitesse de croissance des poussins élevés intensivement pour la viande a augmenté à hauteur de 400 % (de 25g par jour à

100g par jour).<sup>9</sup> La quantité de nourriture donnée a, quant à elle, diminué de 40 % en 50 ans. L'alimentation est sélectionnée pour être la plus riche possible, et ainsi pousser à son maximum la croissance des oiseaux. Selon les données officielles, l'utilisation d'antibiotiques est en diminution dans les élevages. Mais pour s'assurer qu'un nombre suffisant d'animaux survivent jusqu'à l'abattage, les éleveurs ont néanmoins toujours recours à ces substances, avec tous les risques que cela comporte pour la santé animale et humaine en terme de résistance aux antibiotiques.

La sélection artificielle est un autre facteur de grossissement accéléré. Les poulets dits « de chair » sont issus d'une souche spécifique de la sous-espèce d'oiseaux *Gallus gallus*. Depuis plusieurs décennies, elle est sélectionnée génétiquement, essentiellement dans un objectif de rentabilité. **Le but est que les poulets grossissent le plus possible dans un minimum de temps.** Il s'agit d'une lignée différente de celle des poules pondeuses. Actuellement, quelques entreprises dominent le marché mondial des troupeaux de poulets pour la reproduction. Les races utilisées sont les suivantes : Ross 308, Ross 708 et Cobb 500.

Un rapport de 2016 de la Commission européenne *sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets destinés à la production de viande* explique qu'« aujourd'hui, les poulets de chair standards atteignent 1,5 kg de poids corporel en moins de 30 jours, alors qu'il en fallait 120 dans les années 1950. » Au moment de leur abattage, autour de 40 jours de vie, leur poids dépasse les 2 kg (autour de 2,3 kg à 42 jours). **En un peu plus d'un mois, le poids des poussins est ainsi multiplié par 46.** Sans surprise, cette course à la croissance porte fortement préjudice à la santé et au bien-être des poulets, à plusieurs niveaux.

---

<sup>9</sup> Zuidhof MJ et al, 2014



Les poulets sont sélectionnés génétiquement pour grossir le plus vite possible en un minimum de temps, et surtout au niveau des muscles de la poitrine (blanc de poulet).  
© GAIA

#### 4.1.1. PROBLÈMES LOCOMOTEURS

Cette croissance accélérée pose de graves problèmes de souffrance animale. La sélection génétique vise la croissance rapide des muscles de la poitrine, ce qui crée un déséquilibre du corps. **Très souvent, les poulets souffrent notamment de déformations osseuses.** Le poids du corps est tel que les pattes ne parviennent plus à suivre.

Les oiseaux souffrent alors de boiteries, jusqu'au point de ne plus être capables de se déplacer correctement. Les enquêteurs ont observé plusieurs animaux au sol, en position « de grand écart », ne pouvant pratiquement plus se mouvoir. **Dans ces conditions, ils n'ont plus accès à la nourriture et à l'eau, disposées en hauteur.**



Souvent, les oiseaux souffrent de déformations osseuses et de boiterie.

© GAIA

Il a été observé que les poulets passent 75 % de leur temps en position couchée.<sup>10</sup> Par comparaison, les poules pondeuses du même âge ne sont couchées que 30 % du temps.

Ces problèmes sont confirmés par la Commission européenne, dans son rapport de 2016 :

« Les problèmes touchant le système de locomotion, tels que des déformations osseuses et une boiterie, constituent l'une des principales causes du niveau insuffisant de bien-être chez les poulets de chair, et peuvent provenir de la génétique.

L'EFSA a indiqué que plus ou moins 30 % des poulets de chair commerciaux élevés de manière intensive présentent des anomalies aux pattes. »

« Les oiseaux qui présentent de graves anomalies de la démarche ont des difficultés à se déplacer et sont susceptibles de modifier leurs activités d'alimentation. »

Dans les élevages flamands, **il est estimé que 47 % des poulets souffrent de boiterie.**<sup>11</sup>

---

<sup>10</sup> Commission européenne, 2000

Les problèmes locomoteurs causés par la sélection génétique peuvent être aggravés par l'état de surpopulation dans les hangars et par le manque de place qui en découle.

#### **4.1.2. PROBLÈMES INTERNES**

Outre les problèmes aux pattes, la croissance accélérée des poulets engendre également des **troubles cardiaques : l'ascite et le syndrome de la mort subite**.

Dans son rapport de 2016, la Commission européenne écrit :

« L'ascite est une accumulation de liquide dans la cavité abdominale et un trouble métabolique provoqué par une dilatation et une hypertrophie du cœur entraînant une défaillance cardiaque et des modifications de la fonction hépatique. Le syndrome de la mort subite est la cause la plus fréquente de décès dans les troupeaux de poulets de chair. Ce syndrome touche surtout les mâles à croissance rapide. (...) Les taux rapides de croissance obtenus grâce à la sélection génétique augmentent le risque d'apparition de ces deux maladies à cause d'une augmentation de la demande en oxygène qui fait pression sur le système cardiopulmonaire. »

Au cours de l'enquête, et dans les différents élevages visités, nous avons constaté la présence de nombreux cadavres de poulets, qui ont probablement succombé à ces problèmes cardiaques.

Il est estimé que l'ascite concerne de 0,34 % à 5 % des poulets élevés dans le monde.<sup>12</sup>

#### **4.2. LA SURPOPULATION ET PROBLÈMES CONNEXES**

La plupart des poulets élevés dans nos pays sont typiquement détenus dans des hangars contenant des dizaines de milliers de congénères. Si, à leur arrivée, les poussins disposent de beaucoup de place pour se mouvoir, l'espace est rapidement comblé par leurs corps qui grossissent rapidement. A partir de la deuxième ou de la troisième semaine, la densité est déjà beaucoup plus impressionnante. Cette concentration peut également rendre difficile l'accès aux mangeoires, surtout pour les oiseaux qui souffrent déjà de problèmes locomoteurs.

---

<sup>11</sup> Deelder M., 2018

<sup>12</sup> Part et al., 2016



Pendant les premiers jours, les oiseaux ont de la place pour se mouvoir.  
© GAIA



Ce n'est plus le cas ensuite.  
© GAIA

Pendant la quarantaine de jours d'existence des poulets, **la litière n'est jamais changée**. Les déjections s'accumulent à même le sol, qui forme alors une croûte dense et prive les oiseaux d'un comportement biologique important : le grattage du sol et la prise de bains de poussière.

Dans de telles concentrations, **les fientes libèrent une dose importante d'ammoniac**, un gaz caustique qui cause de graves problèmes de santé (troubles respiratoires...). Malgré la législation, qui fixe normalement la concentration d'ammoniac à maximum 20 ppm, les poulets souffrent de ces émanations de gaz.

En contact quasi permanent avec ce sol souillé, le corps des oiseaux présente également des blessures douloureuses. Dans son rapport de 2016, la Commission européenne indique :

« Les maladies de la peau telles que la dermatite de contact (érosions du bréchet, du tarse et des pattes qui peuvent prendre la forme d'ulcérations et s'infecter) sont principalement liées à des pratiques de gestion. En effet, une litière mouillée ainsi que la composition des aliments (dans une moindre mesure) semblent être les facteurs les plus importants pour prévenir leur apparition. Cependant, plusieurs études ont montré que la dermatite de contact avait un degré modéré d'héritabilité. En conséquence, la sélection génétique pourrait éradiquer ce problème majeur pour le bien-être. »

Il est estimé que 6,5 % des poulets souffrent d'ampoules au bréchet, jusqu'à 20 % de brûlures au bréchet, et 13 % de brûlures au jarret.<sup>13</sup> Le nombre de ces brûlures est directement lié au poids des oiseaux.<sup>14</sup> En outre, un poulet sur 12 souffre d'une forme grave de dermatite sur la plante des pattes.<sup>15</sup>



---

<sup>13</sup> Wageningen University & Research, 2018

<sup>14</sup> Kirstensen et al., 2006

<sup>15</sup> Vanderhasselt R. et al, 2010



Beaucoup de poulets souffrent de dermatites et de brûlures au jarret  
© GAIA

Cette forme d'élevage, qui enferme des dizaines des milliers d'individus ensemble, empêche les oiseaux de former des groupes sociaux naturels, correspondant aux normes grégaires de l'espèce. En outre, de nombreux poulets rencontrés lors de l'enquête présentaient un déplumage prononcé. Cela peut indiquer un comportement de picage entre congénères, signe de hiérarchies perturbées.

A aucun moment de leur vie, les poussins ne sont en contact avec leur mère. Les données éthologiques nous informent que la mère est responsable d'une partie de l'apprentissage comportemental (picorage, recherche de nourriture...).<sup>16</sup> Dans les hangars, nos enquêteurs ont observé des poulets se nourrir des fientes de leurs congénères. Ceci pourrait s'expliquer par cette absence de contact avec les parents, mais aussi par la faim éprouvée par les oiseaux souffrant de troubles locomoteurs.

### 4.3. LA MORTALITÉ

Pour l'éleveur, le taux de mortalité des poulets est une statistique connue à l'avance, dont il tient compte économiquement. Dans ce secteur, **il est considéré comme normal que plusieurs centaines d'animaux périssent dans un hangar en l'espace de 40 jours environ.**

---

<sup>16</sup> Edgar J. et al, 2016

Le législateur a tout de même mis une limite acceptable à ce taux. Dans les élevages à la plus haute densité, (42 kg/m<sup>2</sup>) la mortalité dans le hangar ne peut pas dépasser un taux de 3,46 %.

Dans les élevages flamands, la mortalité moyenne est de 3 %. Toujours en moyenne, un élevage contient 50 000 poulets. Cela signifie que dans un seul élevage, en l'espace de 40 jours, **1500 animaux périssent avant même d'être transportés vers l'abattoir.**



Les animaux malades ne reçoivent aucun soin ; les cadavres jonchent le sol.

© GAIA

## 5. BELPLUME

En Belgique, la filière de l'élevage de poulets est chapeautée par le label Belplume, qui a été créé par l'ensemble des associations professionnelles de ce secteur. Cette association dit promouvoir un « système de qualité belge », à l'aide d'un cahier des charges destinés aux éleveurs.

Cette supervision s'explique par l'Arrêté royal de 2010 *fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande*. Il prévoit que pour les élevages à très haute densité d'élevage, « le contrôle [de l'élevage], par le propriétaire ou l'éleveur, de l'exploitation est réalisé en recourant aux guides de bonnes pratiques en matière de gestion »

Sur le site de Belplume, nous pouvons lire que l'un des quatre points principaux de ce cahier des charges est : « le souci de la santé et du bien-être des animaux ». (Le cahier des charges en lui-même n'est pas consultable par les non membres).

En outre, dans une question parlementaire posée le 26 mars 2013 par Nele Lijnen (alors sénatrice) à Laurette Onkelinx (alors ministre en charge de la compétence du bien-être animal), nous apprenons que **90 % des éleveurs de poulets sont affiliés au label Belplume**.

S'il peut jeter de la poudre aux yeux des consommateurs, **le label Belplume n'apporte donc, dans les faits, aucune plus-value pour le bien-être des animaux**. Les conditions de vie des poulets découvertes dans la vidéo d'enquête sont parfaitement standard dans cette filière, en dépit des déclarations de principe de l'asbl Belplume. Cela n'a rien de surprenant : créée par l'industrie elle-même, cette asbl ne voit son intérêt que dans la rentabilité financière de la filière. La loi belge impose dans certains cas aux éleveurs de suivre des « guides de bonnes pratiques », mais dans la réalité, il est clair que ces guides permettent, et même légitiment une souffrance animale à grande échelle.

## 6. LES DEMANDES DE GAIA

Devant la gravité des images, la souffrance criante découverte et le nombre astronomique d'animaux concernés, GAIA considère inadmissible la situation actuelle de l'élevage de poulets. **Les images révélées par l'enquête sont représentatives des pratiques de l'ensemble de la filière en Belgique, et ne constitue pas quelques cas isolés**. La Flandre est, de loin, la Région du pays qui produit le plus de poulets. Les consommateurs wallons achètent donc de la viande de poulets provenant du nord du pays.

## 6.1. LA GRANDE DISTRIBUTION ET L'HORECA

En premier lieu, GAIA place la (grande) distribution devant ses responsabilités. En proposant de la viande de poulet à un prix toujours plus bas, **les supermarchés entretiennent un système qui, en début de chaîne, porte un énorme préjudice aux animaux.** GAIA demande que l'ensemble des chaînes de supermarchés et l' modifient leur cahier des charges adressé aux éleveurs, pour ne plus accepter de viande de poulets élevés dans les circonstances observées.

L'enquête démontre que les principaux problèmes de bien-être animal sont provoqués par :

- la souche de poulets utilisée, qui a été développée génétiquement pour que les oiseaux grossissent le plus vite possible en +- 40 jours ;
- les conditions d'élevage, dans lesquelles les oiseaux sont enfermés par plusieurs dizaines de milliers dans des hangars surpeuplés.

Une première étape nécessaire consiste donc à **utiliser d'autres souches de poulets (à croissance plus lente), et à rendre les conditions d'élevage beaucoup moins intensives : maximum 12 poulets par m2 sans exception, et l'utilisation d'un revêtement de sol plus absorbant.** L'offre influence la demande. C'est aux supermarchés de commercialiser de la viande de poulets issus de tels élevages, en supprimant celle provenant d'élevages standard.

### Trois alternatives :

#### a) Meilleure vie

Aux Pays-Bas, l'association Dierenbescherming a développé le label Meilleure Vie (*Beter Leven*), divisé en trois grades (illustrés par des étoiles) en fonction des critères respectés. Lorsqu'ils sont certifiés par ce label, les emballages de produits animaux reçoivent ce système d'étoiles. GAIA estime qu'en tant que première mesure, la grande distribution en Belgique devrait au moins appliquer les critères correspondant au premier grade. C'est à partir de cette première étoile que l'on peut commencer à parler d'amélioration du bien-être animal :

- race à croissance lente (une étude de bien-être est réalisée s'il s'agit d'une race qui n'est pas encore reconnue) ;
- accès à la lumière du jour, à de la paille fraîche et à des graines ;
- accès à un parcours extérieur couvert ;
- très peu ou pas d'antibiotiques ;
- étourdissement indolore avant l'abattage ;
- espace en suffisance dans l'étable.

La croissance des poussins ne doit pas dépasser 45 grammes par jour et l'âge d'abattage doit être ultérieur 56 jours (contre 100 grammes dans l'élevage standard).



**Elevage répondant aux critères de la première étoile**  
© Dierenbescherming



**Elevage répondant aux critères de la deuxième étoile**  
© Dierenbescherming



Elevage répondant aux critères de la troisième étoile  
© Dierenbescherming

Label Meilleure Vie (Beter Leven Keurmerk) : principales différences

	Standard	Beter Leven 3 étoiles	Beter Leven 3 étoiles	Non biologique <sup>3</sup> Beter Leven 3 étoiles	Biologique <sup>4</sup> Beter Leven 3 étoiles
Superficie enclos intérieur <sup>2</sup>	Pas d'exigence en moyenne 18 poussins par m <sup>2</sup>	12 poulets par m <sup>2</sup>	13 poulets par m <sup>2</sup> <sup>1</sup>	11 poulets par m <sup>2</sup>	10 poulets par m <sup>2</sup>
Poids corporel max. par m <sup>2</sup>	Max. 42 kg/m <sup>2</sup>	Max. 25 kg/m <sup>2</sup>	Max. 27,5 kg/m <sup>2</sup>	Max. 25 kg/m <sup>2</sup>	Max. 21 kg/m <sup>2</sup>
Parcours extérieur couvert	X	✓	X	X	X
Accès au plein air	X	X	✓ 1 poulet par m <sup>2</sup>	✓ 1 poulet pour 2 m <sup>2</sup>	✓ 1 poulet pour 4 m <sup>2</sup>
Race à croissance lente obligatoire	X	✓	✓	✓	✓
Matériel d'enrichissement	X	✓	✓	✓	(pas obligatoire)
Lumière naturelle	Pas obligatoire	Lumière du jour obligatoire	Lumière du jour obligatoire	Lumière du jour obligatoire	Lumière du jour obligatoire
Age à l'abattage	35-42 jours	56 jours	56 jours	81 jours	70 jours
Méthode d'abattage	Bain électrique ou étourdissement au gaz	Etourdissement au gaz obligatoire	Etourdissement au gaz recommandé <sup>2</sup>	Etourdissement au gaz recommandé <sup>2</sup>	Etourdissement au gaz recommandé <sup>2</sup>
Transport vers l'abattoir	Max. 24h	Max. 3h	Max. 3h	Max. 3h	Max. 24h

1. Dans les élevages répondant aux critères du label Meilleure Vie à 2 étoiles, la concentration par m<sup>2</sup> des poulets peut être supérieure à celle dans les élevages à 1 et 3 étoiles. Cela s'explique par l'accès supplémentaire à l'extérieur. Les poulets ont donc relativement plus de place que dans les élevages à 1 étoile.

2. Pour l'instant, l'étourdissement au gaz n'est pas obligatoire pour les 2 et 3 étoiles du label Meilleure Vie, dans la mesure où les abattoirs concernés ne sont pas encore en mesure d'appliquer cette méthode. Dès 2018, l'étourdissement au gaz sera obligatoire.

3. Non biologique, comme par exemple le Label Rouge.

4. Les produits biologiques reçoivent automatiquement le label Meilleure Vie à 3 étoiles. Les critères sont vérifiés par Skal.

## b) Elevage biologique

Encadré par un Règlement européen, l'élevage biologique accorde également une attention bien meilleure aux animaux :

- race à croissance lente ;
- abattage ultérieur à 81 jours (sauf certaines races : 70 jours) ;
- accès à un parcours extérieur ;
- densité maximale de 10 poulets par m<sup>2</sup> ;
- taille maximale du poulailler : 480 m<sup>2</sup>.

## c) Label Rouge

Certification française, le Label Rouge peut également servir d'exemple à l'ensemble de la production. Voici les grandes lignes de son cahier des charges:

- race à croissance lente ;
- abattage ultérieur à 81 jours ;
- accès à un parcours extérieur ;
- densité maximale de 11 poulets par m<sup>2</sup> ;
- taille maximale du poulailler : 400 m<sup>2</sup>.

## 6.2. LE CONSOMMATEUR

Par son comportement d'achat, le consommateur a évidemment son rôle à jouer également. En sélectionnant ses produits, il exerce une pression économique sur la distribution, dont les supermarchés sont forcés de tenir compte.

L'impact de la viande rouge sur la santé et l'environnement est désormais connu. Conscientes de ces effets néfastes, beaucoup de personnes se rabattent sur la viande de poulet, perçue comme moins nocive. Mais nous voyons que cette tendance **augmente dramatiquement la souffrance animale**, puisqu'elle a un impact sur un nombre gigantesque d'animaux.

La grande distribution (mais aussi d'autres magasins, comme les boutiques biologiques), proposent désormais des produits végétaux, qui remplacent la viande de poulet de façon bluffante. Grâce à ces alternatives, il est aujourd'hui facile de manger moins de viande, voire plus du tout. **Réduire ou supprimer sa consommation de poulet est une décision qui contribue énormément au bien-être animal.**

Sur son site [www.gaia.be/poulet](http://www.gaia.be/poulet), GAIA fournit des conseils aux consommateurs, pour les aider à végétaliser des recettes connues à base de poulet (vol-au-vent, poulet curry, etc.).

Les personnes qui souhaitent continuer à manger de la viande de poulet peuvent se tourner vers des produits biologiques, labellisés et à un prix moins bas.

Sans nul doute, les consommateurs sont sensibles au bien-être animal. Mais d'un autre côté, ils sont séduits par les offres de la grande distribution, qui propose des produits à un prix toujours plus bas. Les supermarchés maintiennent également la pression sur les éleveurs, qui doivent produire toujours plus, et toujours moins cher. Il est nécessaire de sortir de ce cercle vicieux. En améliorant les conditions de vie des animaux, il est inévitable que les prix augmentent également. Mais cette augmentation se traduit également par une plus-value.

L'offre influence la demande. Il est primordial que la grande distribution cesse la vente de viande de poulets standard, à très bas prix, et se tourne vers des élevages accordant une meilleure attention au bien-être animal. Trois options sont possibles pour répondre à la hausse de prix que cela va provoquer :

- le surcoût est pris en charge par le consommateur ;
- le surcoût est pris en charge par le supermarché, qui investit dans cette alternative ;
- le surcoût est pris en charge partiellement par le consommateur, et partiellement par le supermarché.

## BIBLIOGRAPHIE

Belplume, 2018, *Cahier des charges - Belplume*. Lien Internet : <https://www.belplume.be/Cahier-des-charges---Belplume.php>

Bergen D., 2015, *Potentieel voor Vlaamse meerwaardevleeskippen, met een blik op Nederland en Duitsland*, Departement Landbouw en Visserij, afdeling Monitoring en Studie, Bruxelles

Cellule d'informations viandes, 2018, *La viande de volaille*, Lien Internet : <http://www.celluleinfoviandes.be/la-viande-en-wallonie/la-viande-de-volaille/>

Collège des producteurs, 2016, *La demande en viande de poulet de chair de type alternatif, sous les regards de la wallonie et ses voisins*, Présentation à la Journée des Productions porcines et avicoles

Commission européenne, 2016, *Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets destinés à la production de viande*. Lien Internet : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-182-FR-F1-1.PDF>

Deelder M., 2018, *Blije kip is ver te zoeken*, EOS Wetenschap Trace. Lien Internet : <https://eostrace.be/artikelen/blije-kip-is-ver-te-zoeken>

Dierenbescherming Nederland, 2018, *Beter Leven Keurmerk*. Lien Internet : [beterleven.dierenbescherming.nl](http://beterleven.dierenbescherming.nl)

Edgar J., Held S., Jones C., Troisi C., *Influences of Maternal Care on Chicken Welfare*. Rodenburg TB, Nicol CJ, eds. *Animals: an Open Access Journal from MDPI*. 2016 ; 6(1):2. doi:10.3390/ani6010002

Fries R et Kobe A., 1992, *Data of flocks obtained in poultry meat processing (broilers)*, Dtsch Tierarztl Wochenschr. 1992;99:500–504.

Gregory, N. G., et S. D. Austin, 1992, *Causes of trauma in broilers arriving dead at processing plants*. Vet. Rec., 1992, 131:501–503.

Knowles TG, Kestin SC, Haslam SM, et al., 2008, *Leg Disorders in Broiler Chickens: Prevalence, Risk Factors and Prevention*. Callaerts P, ed. *PLoS ONE*. 2008;3(2):e1545. doi:10.1371/journal.pone.0001545.

Kristensen et al., 2006, *Leg health and performance of broiler chickens reared in different light environments*, British poultry science vol 47 (3).

Part CE, Edwards P, Hajat S, Collins LM., 2016, *Prevalence rates of health and welfare conditions in broiler chickens change with weather in a temperate climate. Royal Society Open Science.* 2016;3(9):160197. doi:10.1098/rsos.160197.

Sanotra, G Singh; Berg, C; Lund, J Damkjer, 2003, *A comparison between leg problems in Danish and Swedish broiler production, Animal Welfare, Volume 12, Number 4, November 2003, pp. 677-683(7)*

Sénat de Belgique, 2013, *Question écrite n° 5-8608 de Nele Lijnen (Open Vld) à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture, 26 mars 2013.* Lien Internet : <https://www.senate.be/www/?MIval=/Vragen/SVPrintNLFR&LEG=5&NR=8608&LANG=fr>

Tuytens, F., Vanhonacker, F., Verbeke, W., 2014. *Broiler production in Flanders, Belgium: Current situation and producers' opinion on animal welfare.* World's Poultry Science Journal.

Vanderhasselt R., De Baere K., Cangar O., Sprenger M., Cox M., Bahr C. et al., 2010, *Welzijnsnormen bij Vleeskippen (WELBROIL).*: Project nr. RT - 06/4. Melle, 2010

Vilt, 2018, *Jaarproductie van 1,9 miljoen ton vlees in ons land.* Page Internet : <http://www.vilt.be/jaarproductie-van-19-miljoen-ton-vlees-in-ons-land>

Wageningen University & Research, 2018, *Welzijn vleeskuikens,* Lien Internet : <https://www.wur.nl/nl/Dossiers/dossier/Welzijn-vleeskuikens.htm>

Zuidhof MJ, Schneider BL, Carney VL, Korver DR, Robinson FE., 2014, *Growth, Efficiency, and yield of commercial broilers from 1957, 1978, and 2005.* Poultry Science. 2014 ; 93(12):2970-2982. doi:10.3382/ps.2014-04291

### **Références légales et recommandations officielles :**

Arrêté royal du 13 juin 2010 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande

Lien Internet :

<http://bienetreanimal.wallonie.be/home/legislation/legislationlist/liste-de-legislations-bea/bienetre013-W.html>

Directive 98/58/CE du Conseil concernant la protection des animaux dans les élevages

Lien Internet : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A31998L0058>

Directive 2007/43/CE fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande

Lien Internet : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32007L0043>

Commission européenne, 2000, The Welfare of Chickens Kept for Meat Production (Broilers) – Rapport du Comité scientifique sur la santé et le bien-être animal adopté le 21 mars 2000. Lien Internet :

[https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/safety/docs/sci-com\\_scah\\_out39\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/safety/docs/sci-com_scah_out39_en.pdf)

Conseil de l'Europe, 1995, Recommandation concernant les poules domestiques (*Gallus gallus*) adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages lors de sa 30<sup>e</sup> réunion le 28 novembre 1995. Lien Internet :

[https://search.coe.int/cm/Pages/result\\_details.aspx?ObjectID=0900001680514e99](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680514e99)



**Plus d'infos**

GAIA asbl  
Galerie Ravenstein 27  
1000 Bruxelles  
info@gaia.be  
02 245 29 50  
www.gaia.be